ENVIRONNEMENT

AGENCE HAUTE VIENNE

4 Rue Fernand Malinvaud
87220 FEYTIAT
Tel : 0519741460
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL LIMOGES
15, RUE DU DOCTEUR RAYMOND MARCLAND
87000 LIMOGES

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

RÉFÉRENCE

Référence : 002EW586737
A communiquer pour toute correspondance
Réalisé le : 28/02/2025
Reférence mandataire : Bâtiment PC1

DÉSIGNATION DU BIEN

Bâtiment PC1
15 rue Docteur Marcland
87000 LIMOGES

PROPRIÉTAIRE

CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL LIMOGES
15, RUE DU DOCTEUR RAYMOND MARCLAND
87000 LIMOGES

Diagnostics

Note de synthèse

AMIANTE : Dossier amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Présence

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Selon le Décret 2017-899 du 9 mai 2017, pris en application de l'article L.4412-2 du Code du travail. Méthodologie d'intervention et contenu du rapport selon l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis, selon l'arrêté du 14 Décembre 2021 et selon la norme NF X 46-020 d'août 2017 (2ème tirage) "Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie."

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES

Référence client : Bâtiment PC1

Désignation : Bâtiment PC1

Date de construction : En 2024

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL LIMOGES
15, RUE DU DOCTEUR RAYMOND MARCLAND
87000 LIMOGES

Donneur d'ordre :
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL LIMOGES
15, RUE DU DOCTEUR RAYMOND MARCLAND
87000 LIMOGES

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : TIGOULET ANTOINE

Accompagnateur : ()

Date de repérage 28/02/2025

Numéro attestation : CPDI7114

Délivré le : 23/09/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire

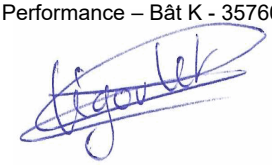

A-4 SOCIETE

Société & Siret : AC Environnement (N° 44135591400298)

Date du rapport : 12/03/2025

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A Riorges, le 12/03/2025

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION — Oui

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS — Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs
- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propiétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant
- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable
- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage
- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions
- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

Annexe : Plans
Annexe : Reportage photographique
Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
Annexe : Prélevements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

RDC - Vol 1 (Bureau)	RDC - Vol 2
RDC - Vol 3	RDC - Vol 4

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser
Sans objet	Sans objet	Sans objet

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Remplacement des sols

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Sol

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Sur la base de la liste en annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que sur la base des informations transmises par le donneur d'ordre et après étude du périmètre et du programme de travaux envisagé, nous avons inspecté tous les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante affectés par les travaux pour les ouvrages ou composants de la construction

Ouvrage ou composant de la construction inspecté	Plan de l'immeuble	Locaux	Localisation
Revêtement de sol	RDC	Vol 1 (Bureau) - Vol 2 - Vol 3 - Vol 4	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIEUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Sans Objet

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Sans Objet

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Sans Objet

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage recherche la présence de Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) faisant indissociablement corps avec le bâti et qui seront sollicités directement ou indirectement par les travaux. Ces MPSCA correspondent entre autre aux parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder de la « Liste non exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer » de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis. Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, s'il a connaissance d'autres MPSCA, il les repère également.
L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :
- les plénums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.
L'ensemble du périmètre du bâtiment concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés (démontage spécifique, ouverture de gaine ou de volume vide sans accès prévu, fourniture de nacelle, etc.), l'opérateur rédigera un pré-rapport.
Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.
Il examine de façon exhaustive tous les locaux et parties de locaux situés dans le périmètre des travaux. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.
Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence ou de l'absence d'amiante. En cas de doute et selon les prescriptions réglementaires et normatives il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.
Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la norme NF X46-020 d'août 2017 (2ème tirage), les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.
L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalition d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :
- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en oeuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Le présent rapport est à communiquer à toute personne physique ou morale amenée à concevoir, organiser ou exécuter des travaux dans l'immeuble bâti.
Il est rappelé en outre les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 16/07/2019 :
« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Catégorie	Composant	Partie de composant	Sur avis / réf prél.
Vol 3	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	P4
Vol 4	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	P4

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Sans objet

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

1 - Revêtement de sol

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
RDC	Vol 1 (Bureau)	Revêtement de sol	Ragréage	P1	Réalisation d'un prélevement	Gris		P1	Matériau / Béton - Effritable / Dur - Beige / Gris	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 2	Revêtement de sol	Colles de carrelage	P2	Réalisation d'un prélevement	Gris		P2	Colle - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 3	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P3	Réalisation d'un prélevement	Gris		P3 Phase 1	Revêtement - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 3	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P3	Réalisation d'un prélevement	Gris		P3 Phase 2	Colle - Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 3	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	P4	Réalisation d'un prélevement	Gris		P4	Colle - Bitumineux - Noir	Positif	Présence sur analyse
RDC	Vol 4	Revêtement de sol	Colles de revêtement de sol	S1 (P4)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4	Gris		P4	Colle - Bitumineux - Noir	Positif	Présence sur analyse
RDC	Vol 3	Revêtement de sol	Ragréage	P5	Réalisation d'un prélevement	Gris		P5	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 4	Revêtement de sol	Ragréage	S2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5	Gris		P5	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 4	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	P6	Réalisation d'un prélevement	Gris		P6 Phase 1	Revêtement - Souple - Gris	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
RDC	Vol 4	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	P6	Réalisation d'un prélevement	Gris		P6 Phase 2	Colle / Matériau - Souple / Effritable - Jaune / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 4	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P7	Réalisation d'un prélevement	Gris		P7 Phase 1	Revêtement - Souple - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
RDC	Vol 4	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P7	Réalisation d'un prélevement	Gris		P7 Phase 2	Colle - Souple - Jaune	Négatif	Négatif sur analyse

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	RDC	RDC - Plan de repérage - Actions menées
	RDC	RDC - Périmètre d'intervention 1 - Actions menées
	RDC	RDC - Périmètre d'intervention 2 - Actions menées
	RDC	RDC - Périmètre d'intervention 3 - Actions menées
	RDC	RDC - Périmètre d'intervention 3 - MPCA Toutes catégories confondues
	RDC	RDC - Périmètre d'intervention 3 - MPCA Revêtement de sol

RDC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002EW586737

Légende

	Périmètre dintervention 1
	Périmètre dintervention 2
	Périmètre dintervention 3

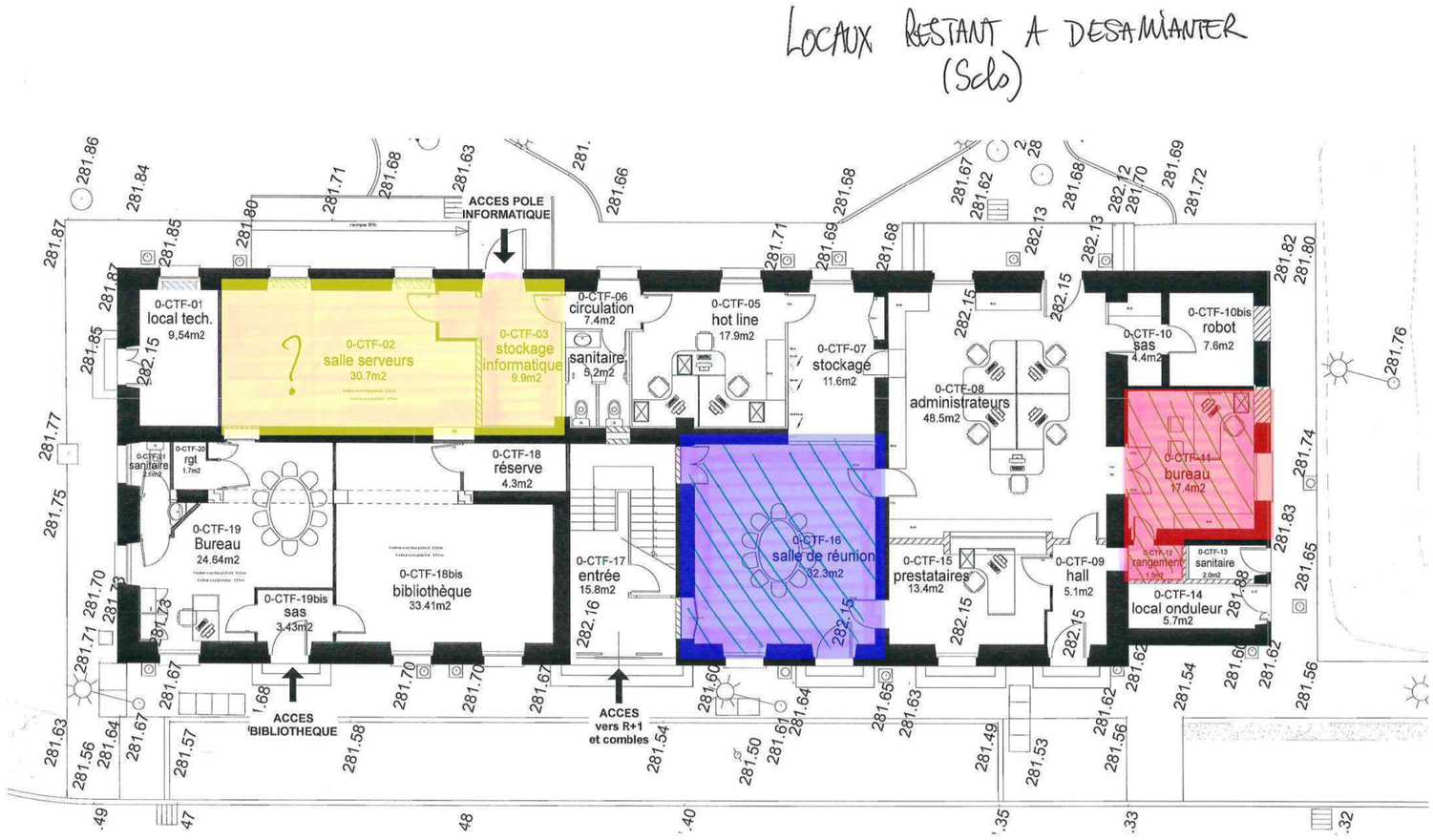

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES	Bâtiment PC1	28/02/2025	TIGOULET ANTOINE

RDC - PÉRIMÈTRE DINTERVENTION 1 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002EW586737

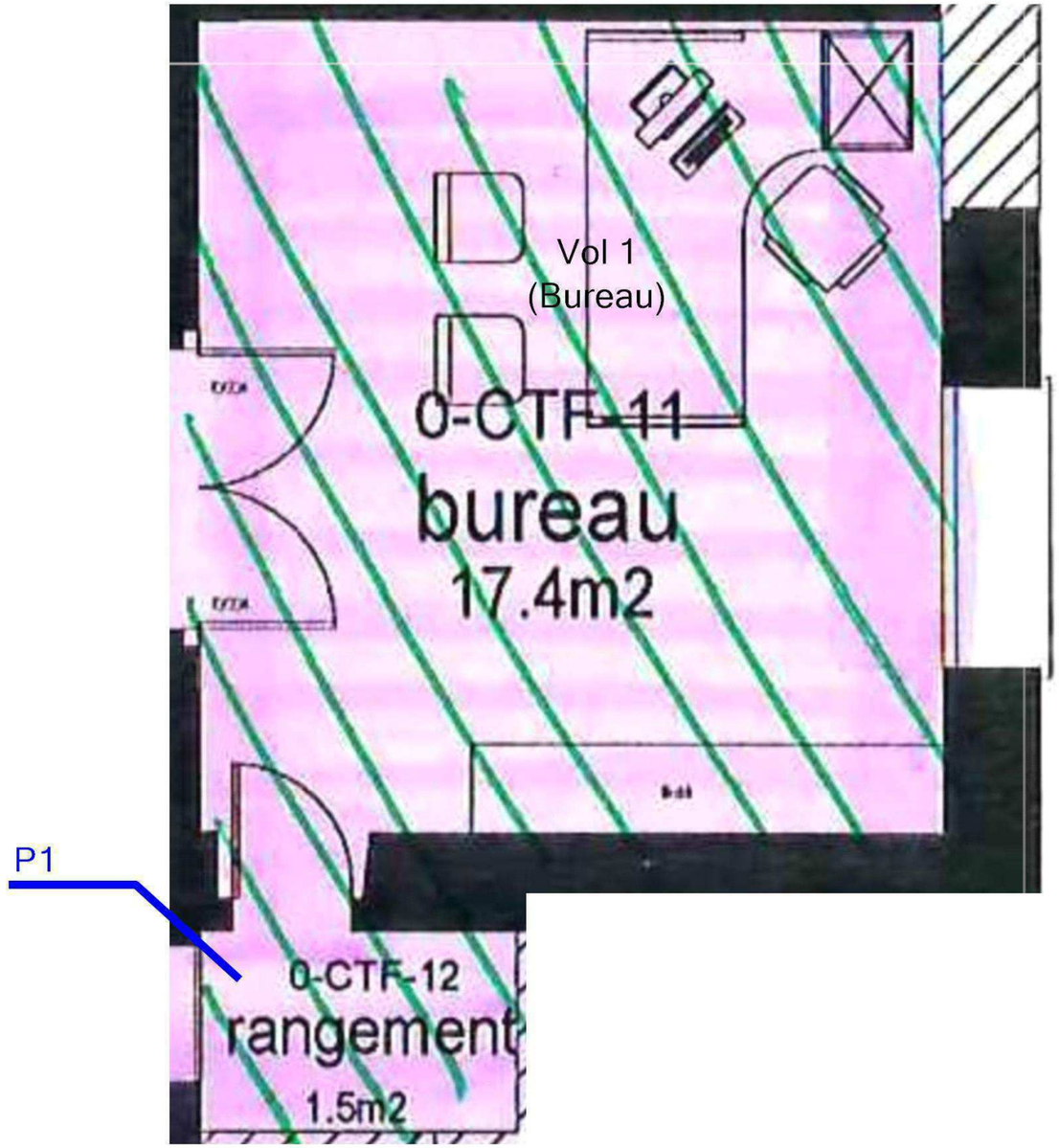

Légende	
P	Localisation dun prélèvement négatif

Plan de situation

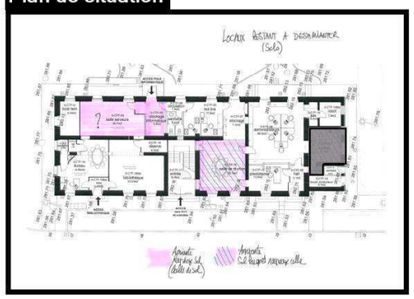

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES	Bâtiment PC1	28/02/2025	TIGOULET ANTOINE

RDC - PÉRIMÈTRE DINTERVENTION 2 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002EW586737

Plan de situation

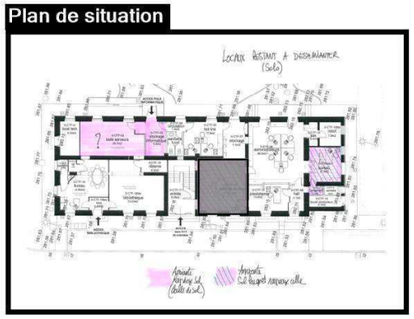

Légende	
P	Localisation dun prélèvement négatif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES	Bâtiment PC1	28/02/2025	TIGOULET ANTOINE

RDC - PÉRIMÈTRE DINTERVENTION 3 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002EW586737

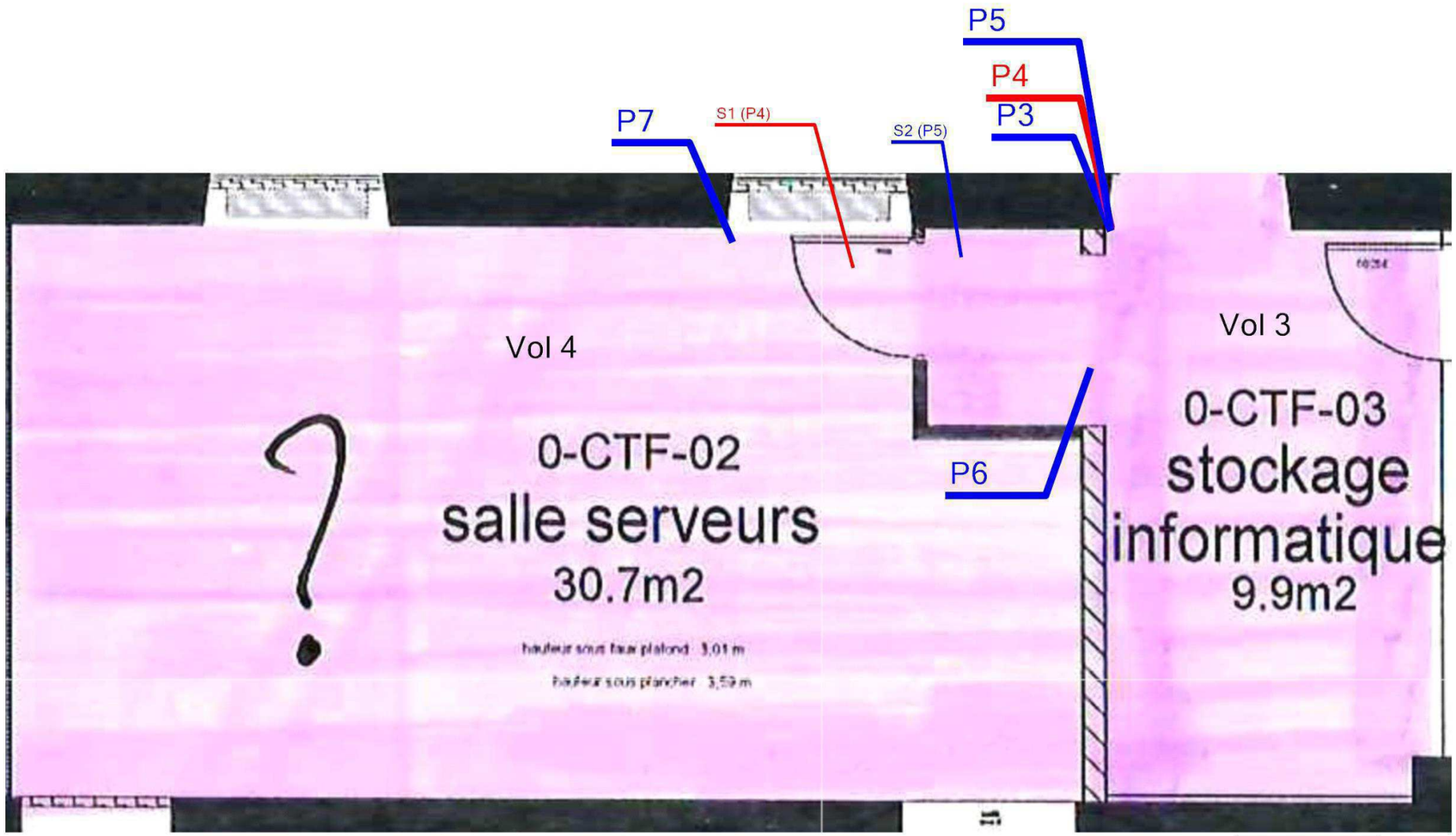

Légende

P	Localisation dun prélèvement positif
P	Localisation dun prélèvement négatif
S	Localisation dun sondage négatif
S	Localisation dun sondage positif

Plan de situation

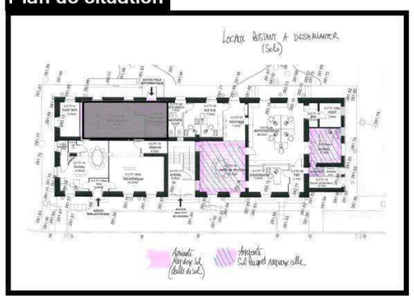

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES	Bâtiment PC1	28/02/2025	TIGOULET ANTOINE

Référence:
002EW586737

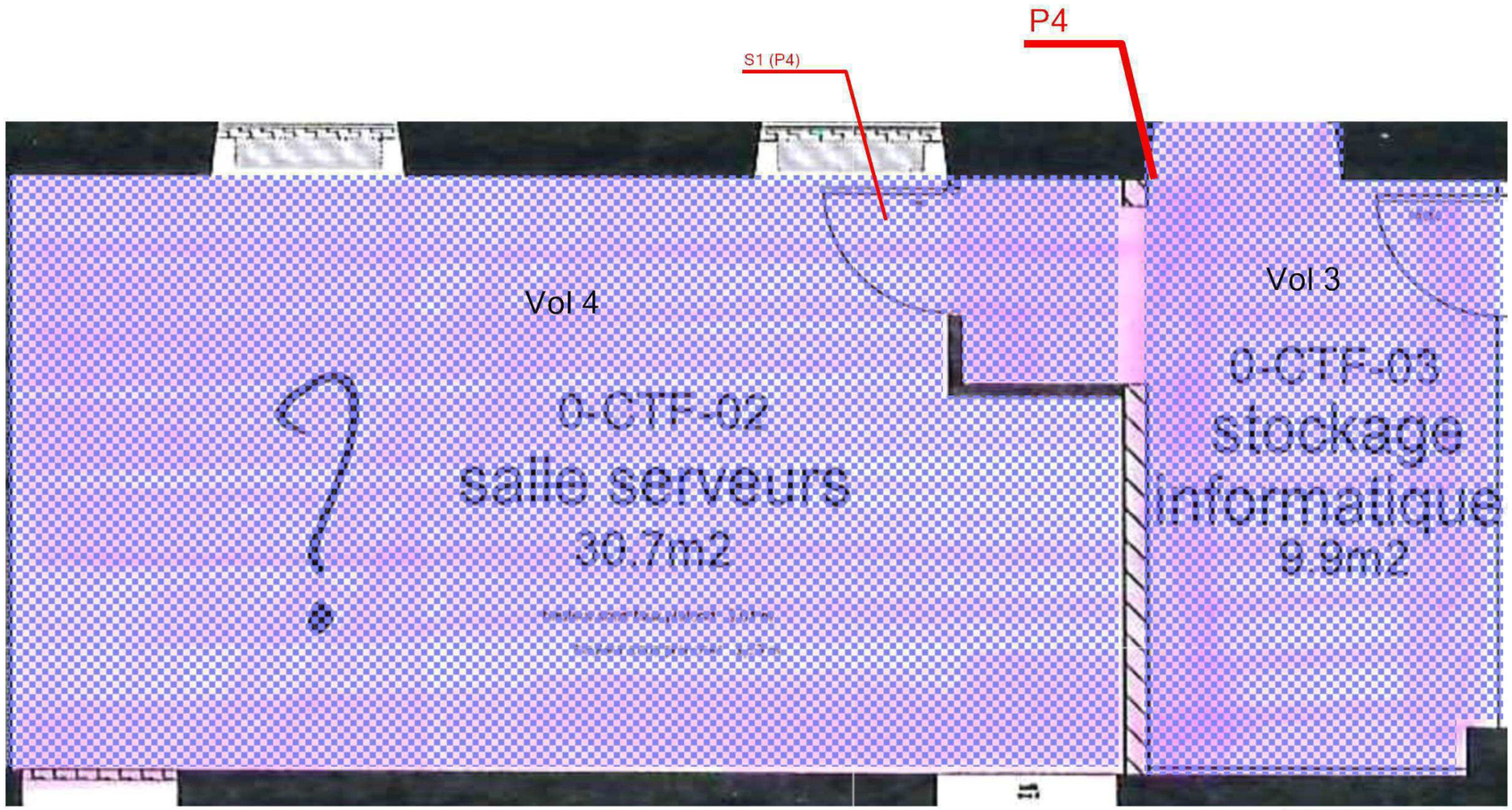

Plan de situation

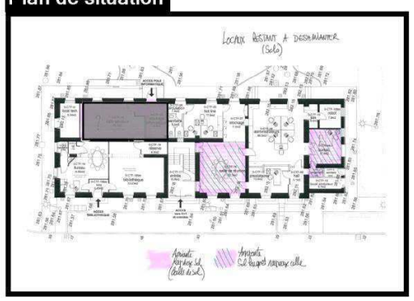

Légende

	P4 : Colles de revêtement de sol

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES	Bâtiment PC1	28/02/2025	TIGOULET ANTOINE

RDC - PÉRIMÈTRE DINTERVENTION 3 - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

Référence:
002EW586737

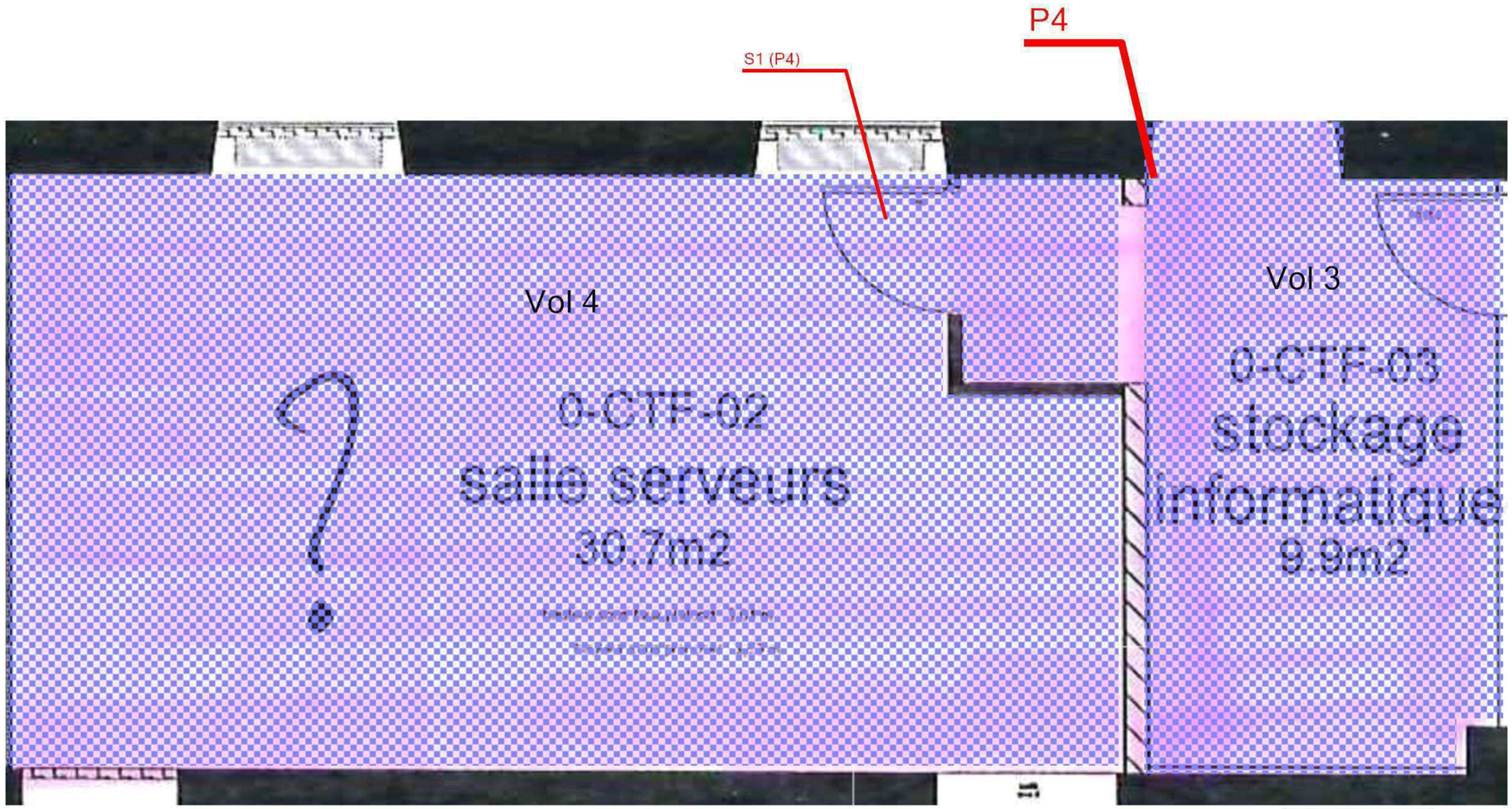

Plan de situation

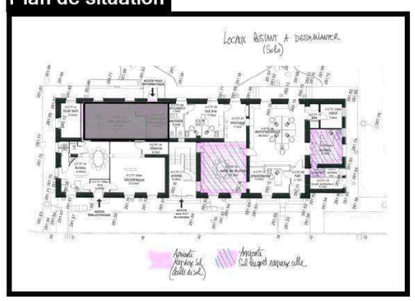

Légende	
	P4 : Colles de revêtement de sol

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES	Bâtiment PC1	28/02/2025	TIGOULET ANTOINE

ANNEXE : Récapitulatif des prélevements et analyses

Prélévements en rouge = Positif Amiante

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Matériau / Béton - Effritable / Dur - Beige / Gris - Gris	RDC - Vol 1 (Bureau)	
P2	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle - Dur - Gris - Gris	RDC - Vol 2	
P3 Phase 1	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement - Dur - Gris - Gris	RDC - Vol 3	
P3 Phase 2	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle - Souple - Jaune - Gris	RDC - Vol 3	
P4	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle - Bitumineux - Noir - Gris	RDC - Vol 3	
P5	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Mortier - Dur - Gris - Gris	RDC - Vol 3	
P6 Phase 1	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement - Souple - Gris - Gris	RDC - Vol 4	
P6 Phase 2	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle / Matériau - Souple / Effritable - Jaune / Beige - Gris	RDC - Vol 4	
P7 Phase 1	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement - Souple - Gris - Gris	RDC - Vol 4	
P7 Phase 2	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle - Souple - Jaune - Gris	RDC - Vol 4	

CHANTIER

Référence	**C012025759594**
Adresse	Commande : 002EW586737 Affaire : Bâtiment PC1 15 rue Docteur Marcland 87000 LIMOGES

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AC Environnement
64, rue Clément Ader
42153 RIORGES

Arcueil, le 12/03/2025

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RSC012025759594
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Laboratoire d'analyse	AC LAB
Normes et techniques analytiques	HSG 248 §2 ou NF ISO 22262-1(parties utiles): Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscope Optique en Lumière Polarisée (MOLP) (1) : Morphologie et critères optiques *La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)* Parties utiles de la norme NF X 43-050 :Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET) (2) : Morphologie, diffraction électronique, composition chimique *La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)*
Texte réglementaire	Arrêté du 1er octobre 2019 (modifié): Relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
Méthodes internes	Selon les modes opératoires internes L.MO.20, L.MO.07 et L.MO.13.1
Préparation des échantillons	Prise d'essai représentative de l'échantillon - Pour une analyse MOLP : Prélèvement de fibres et montage sur lame de microscope optique - Pour une analyse META : Par attaque chimique, broyage manuel et mécanique et récupération des particules sur grilles de microscope électronique

Référence échantillon : 002EW586737_001

Référence labo	PM06835676	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Ragréage		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 1 (Bureau)		
Remarque concernant le prélèvement	Gris		

Description			MOLP			MET				Résultat	
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Matériau Effritable Beige	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté	●
	2	Béton Dur Gris	-	-	-						
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat	0 MOLP			1 MET					

Remarque concernant l'analyse : Couche 2 non dissociable(***) analysée avec la couche 1.

Référence échantillon : 002EW586737_002

Référence labo	PM06835677	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Colles de carrelage		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 2		
Remarque concernant le prélèvement	Gris Le client a demandé à n'analyser que la couche Colle Effritable Gris		

Description			MOLP			MET				Résultat	
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Colle Dur Gris	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté	●
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat	0 MOLP			1 MET					

Remarque concernant l'analyse : Couche non-analysée : Carrelage Dur Marron

Référence échantillon : 002EW586737_003

Référence labo	PM06835678	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Dalles plastiques		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 3		
Remarque concernant le prélèvement	Gris		

Description			MOLP			MET				Résultat
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante
1	1	Revêtement Dur Gris	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté
2	2	Colle Souple Jaune	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat		0 MOLP				2 MET		

Remarque concernant l'analyse : La couche Colle / Souple / Jaune est présente en quantité insuffisante pour contre-expertise et archivage.

Référence échantillon : 002EW586737_004

Référence labo	PM06835679	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Colles de revêtement de sol		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 3		
Remarque concernant le prélèvement	Gris Le client a demandé à n'analyser que la couche Colle Bitumineux Noir		

Description			MOLP			MET				Résultat
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante
1	1	Colle Bitumineux Noir	-	-	-	Chloroforme	1	2	MHJ	Chrysotile
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat		0 MOLP				1 MET		

Remarque concernant l'analyse : Couches non-analysées : Revêtement Semi-dur Gris, Ragréage Dur Gris

Référence échantillon : 002EW586737_005

Référence labo	PM06835680	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Ragréage		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 3		
Remarque concernant le prélèvement	Gris		

Description			MOLP			MET				Résultat
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante
1	1	Mortier Dur Gris	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat		0 MOLP				1 MET		

Remarque concernant l'analyse : RAS

Référence échantillon : 002EW586737_006

Référence labo	PM06835681	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Lés plastiques avec sous-couche		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 4		
Remarque concernant le prélèvement	Gris		

Description			MOLP			MET				Résultat	
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Revêtement Souple Gris	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté	●
2	2	Colle Souple Jaune	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté	●
	3	Matériau Effritable Beige	-	-	-						
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat	0 MOLP			2 MET					

Remarque concernant l'analyse : La couche Matériau / Effritable / Beige est présente en quantité insuffisante pour contre-expertise et archivage.
Couche 3 non dissociable(***) analysée avec la couche 2.

Référence échantillon : 002EW586737_007

Référence labo	PM06835682	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	28/02/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	ANTOINE TIGOULET	Date d'analyse	12/03/2025
Type de prélèvement	Revêtement de sol - Revêtement de sol - Dalles plastiques		
Zone de prélèvement	Bâtiment PC1 - Vol 4		
Remarque concernant le prélèvement	Gris		

Description			MOLP			MET				Résultat	
Phase	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lame explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Revêtement Souple Gris	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté	●
2	2	Colle Souple Jaune	-	-	-	Acétone	1	2	MHJ	Non détecté	●
		Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat	0 MOLP			2 MET					

Remarque concernant l'analyse : La couche Colle / Souple / Jaune est présente en quantité insuffisante pour contre-expertise et archivage.

Référence dossier: RSC012025759594

Nombre TOTAL d'analyses MOLP et META réalisées sur l'ensemble des échantillons : 0 MOLP et 10 MET

Nombre TOTAL des analyses rendues sous accréditations Cofrac : 10/10

(*) Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0.2 µm
(**) Lames explorées/Grilles explorées = Toutes lames/grilles de préparation ayant fait l'objet de vérification de leur conformité avant de procéder a la lecture
(***) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines)

Tgurqpucdng"f)Áswkrg
Sinthuja SIVANANTHAN

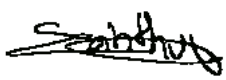

Accréditation
N°1-7327
Portée
Disponible sur
www.cofrac.fr

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole « ● » sont couverts par l'accréditation.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon analysé tel qu'il a été reçu.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Les échantillons sont archivés pour une durée de 6 mois à réception au laboratoire. Les grilles d'observation au microscope sont archivées pendant une durée de trois ans.
Les données et informations relatives à l'essai ainsi que les rapports sont conservés pendant une durée de dix ans.
(1) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection
(2) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2025 1/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 56 00
F: +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° **76208471-30015** couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycyliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mérule
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Energétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de décence - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisée et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: Sitz Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph Beutler,
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, Dr Dirk Höring, David Hulin, Dr Barbara Klimaszewski-Blettner, Dr. Thomas Kuhnt

Assurance AC 2025 2/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 56 00
F: +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques ;
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise.
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement **(pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)**	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels	**3 000 000 EUR**	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2025 au 31/12/2025, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le jeudi 12 décembre 2024 – RE/CT

HDI Global SE
Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
CS 20298
92035 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: Sitz Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph Beutler,
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, Dr Dirk Höring, David Hulin, Dr Barbara Klimaszewski-Blettner, Dr. Thomas Kuhnt

Attestation AC 2025

ENVIRONNEMENT
Pour une vie saine et durable

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **Mme Dominique BISAGA**, présidente de la **SAS AC ENVIRONNEMENT** (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L126-26 et L 128-28-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 126.24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du même code.

Ceci s'applique aussi à toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation

Je déclare que la **SAS AC ENVIRONNEMENT** est souscriptrice d'une **assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI** permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02/01/2025

Dominique BISAGA
Présidente

AC ENVIRONNEMENT
Siège social - 64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
Tél. 04 77 44 92 44

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire - CPDI7114

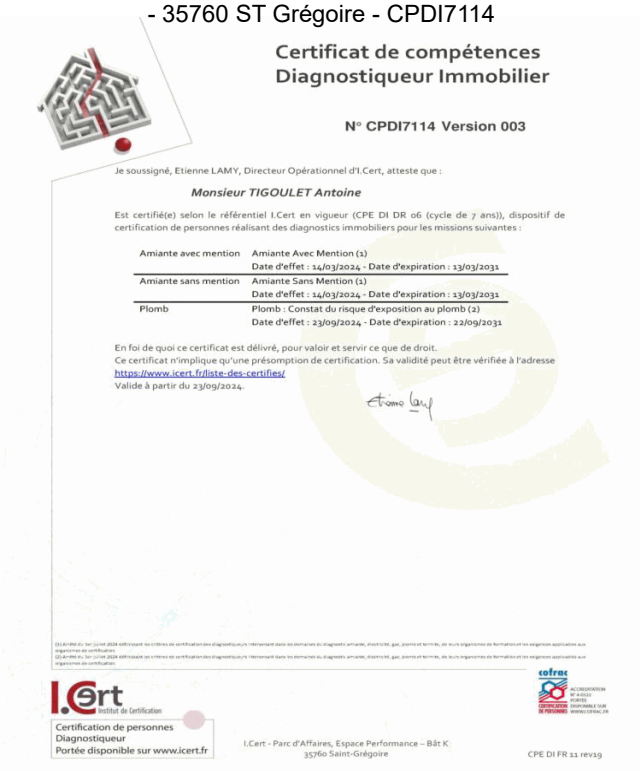

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI7114 Version 003

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur TIGOULET Antoine

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 14/03/2024 - Date d'expiration : 13/03/2031
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 14/03/2024 - Date d'expiration : 13/03/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (2) Date d'effet : 23/09/2024 - Date d'expiration : 22/09/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 23/09/2024.

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE: DOCUMENTS

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire - CPDI7114

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI7114 Version 003

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur TIGOULET Antoine

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 14/03/2024 - Date d'expiration : 13/03/2031
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 14/03/2024 - Date d'expiration : 13/03/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (2) Date d'effet : 23/09/2024 - Date d'expiration : 22/09/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 23/09/2024.

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev19